



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°54/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

26 DEC. 2019

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Date de convocation :	la	L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2 ^{ème} alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.
Le 09 décembre 2019		
Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : <u>Adjoint</u> s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.
En début de séance :		
Présents	10	<u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.
Procurations	1	
Excusés	2	<i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)
Non excusés	20	
En cours de Séance :		
Présents	13	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.
Procurations	1	
Excusés	2	
Non excusés	17	
		<i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DES ECOLES
Ecoles Morne des Olives/ Presqu'île/ Bourg (Henri Maurice)

Le Maire expose :

La ville de Saint Joseph a inscrit, dans son programme de réhabilitation des infrastructures municipales, la réalisation d'un ensemble de travaux de mise aux normes, d'accessibilité et de sécurisation des écoles.

Des investissements significatifs ont déjà été réalisés en matière d'implantation de mobil home, d'étanchéité et de sécurisation qu'il convient de poursuivre eu égard à l'humidité impactant l'état général des bâtiments. Des travaux de peinture, d'étanchéité des toitures, de plomberie et sanitaires deviennent prioritaires

Ecoles de :

- Morne des Olives
- Presqu'île
- Bourg (Henri Maurice)

L'opération est estimée à la somme de 163 183,89 € H.T. Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
- Travaux de peinture	149 964,28	- CTM (A.C.T.C 2016)	130 547,11	80 %
		- CACEM (Fonds de concours 2018)	16 318,39	10 %
- Reprise Toiture	13 219,61	- Ville (Autofinancement)	16 318,39	10 %
	163 183,89		163 183,89	100 %

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

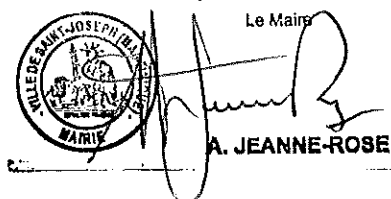
D'APPROUVER l'opération de réhabilitation et de mise au norme des écoles De Morne des Olives, de Presqu'île et du Bourg (Henri Maurice)

D'APPROUVER le plan de financement correspondant présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

Le Maire

A. JEANNE-ROSE